

Autres cahiers techniques disponibles :

N°2 - Les menuiseries et les vitrines
dans la ville

N°3 - Le ravalement des façades
dans la Ville

N°4 - Evolution des devantures
commerciales

N°5 - Le permis de construire
et les autres formalités

N°6 - Accessibilité des établissements
recevant du public

N°7 - Les formalités concernant
les établissements recevant du public

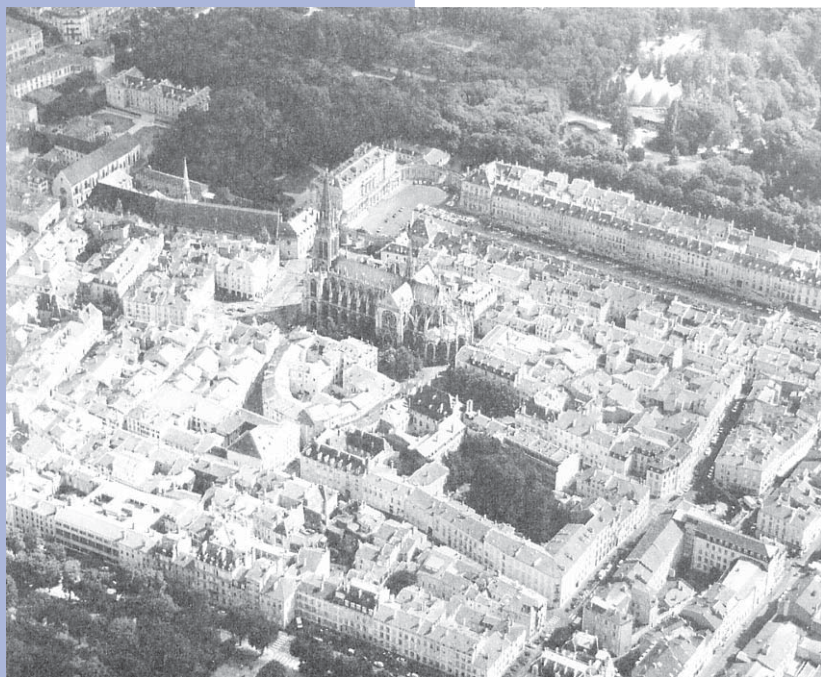
N°8 - Démarche HOE

N°9 - Les documents d'Urbanisme

Les enseignes
dans la Ville

Historique

Le patrimoine historique et architectural de Nancy justifie une protection d'une majeure partie de la ville. Dans le même temps, il est important de préserver l'activité urbaine.



Depuis toujours l'enseigne est le reflet de cette activité :

De l'exposition de la marchandise vendue, à l'écriture, en passant par le symbole et le tableau, elle a suivi l'évolution des hommes et des techniques.

C'est pourquoi la mettre en valeur est un défi sans cesse renouvelé.

Les Stores (voir photos)

Les auvents fixes, les stores corbeilles et les joues latérales sont interdits en Secteur Sauvegardé et ne doivent pas porter de publicité de marque. En aucun cas, les stores ne doivent dépasser les limites de la surface commerciale.

Ils doivent être inscrit dans les baies.

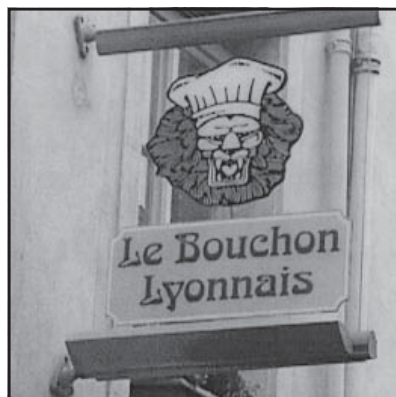
La raison sociale ne peut figurer que sur le lambrequin.



Exemples en photos

LE BOUCHON LYONNAIS

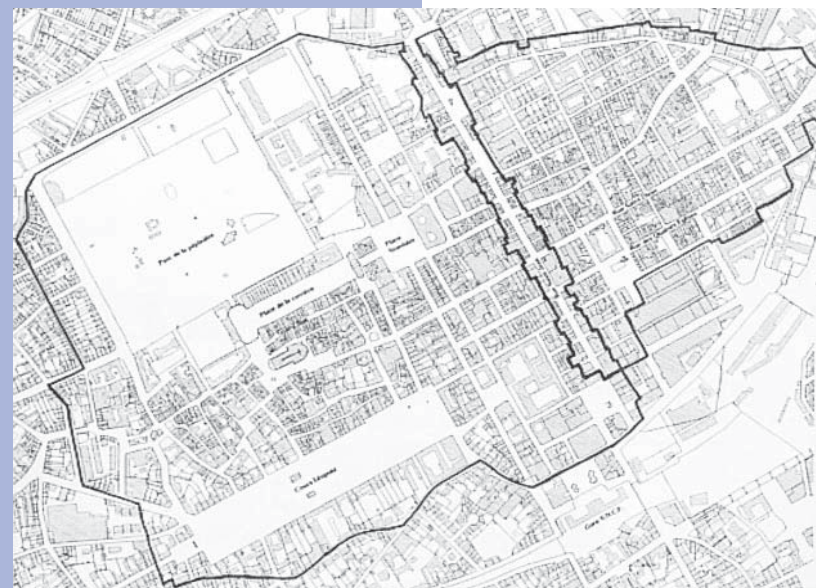
support P.M.M.A. (polyméthacrylate de méthyle), films adhésifs sérigraphiés endroit, éclairage par tubes intégrés dans les profilés aluminium laqués. Mode d'éclairage discret s'intégrant harmonieusement avec le support.



Les enseignes en surplomb du domaine public sont soumises à des droits de voirie selon un tarif annuel ou, si leur surface totale (y compris en incluant les vitrophanies) dépasse 12m², à la taxe locale sur la publicité extérieure (voir guide pratique "txe locale sur la publicité extérieure").

Un même redevable ne peut être soumis à la fois aux droits de voirie et à la taxe locale sur la publicité extérieure.

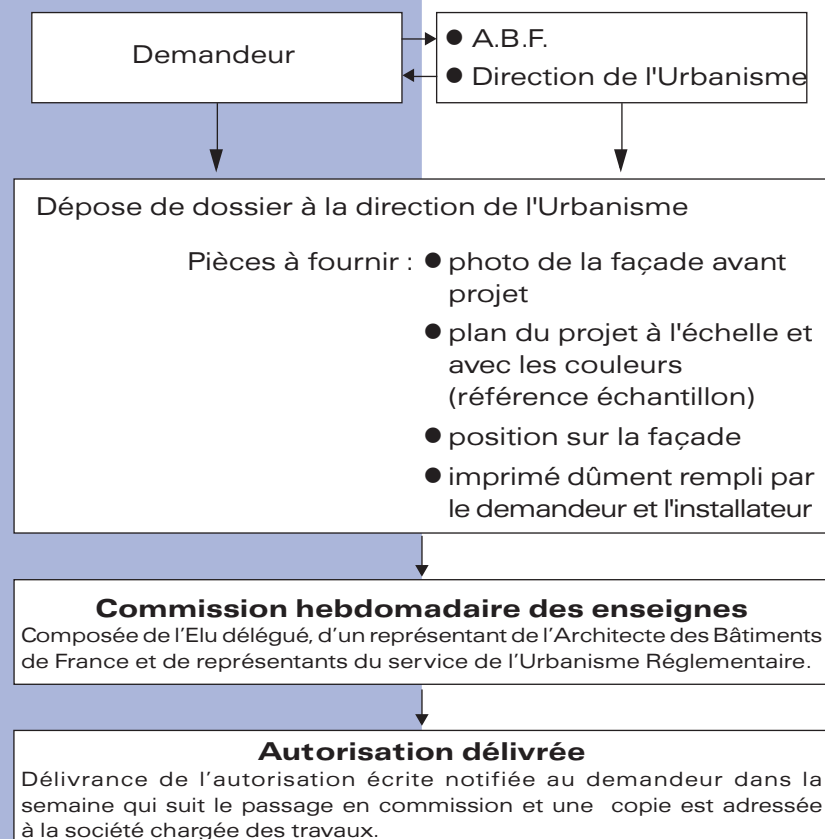
Les commerces, très présents par leurs façades et le mouvement de clientèle qu'ils génèrent, ont la nécessité impérieuse de se signaler. De plus, les enseignes établies dans le respect du bâti et dans les perspectives de rue, avec une touche d'originalité, seront plus remarquées par les passants. Elles resteront alors dans les mémoires et deviendront un point de repère.



Formalités

Les imprimés de demande d'autorisation d'installer des enseignes et des stores sont à retirer au Service Urbanisme Réglementaire où ils seront également déposés. Ils sont à dissocier des dossiers de permis de construire ou de déclaration préalable.

Avant toutes démarches, des conseils peuvent être pris auprès du Service de l'Urbanisme Réglementaire (tél : 03 83 85 32 24)



Exemples en photos

CONFETTI

enseigne suggérant clairement l'activité par l'originalité dans la présentation imagée.



ENTENIAL

logo en aluminium sur fond rouge avec découpe du motif, texte en adhésif bleu, support en verre feuillet avec film opacifiant sur face arrière.



BOUCHERIE CHARCUTERIE

potence en fer forgé, tôle peinte couleurs chatoyantes poursuivant l'imagerie des anciennes enseignes.



Exemples en photos

..... Les enseignes perpendiculaires ou drapeaux

UCB

tôle aluminium à bords rabattus, laquée ; caisson support aluminium laqué noir, logo en film adhésif teinté masse avec un éclairage direct par spots accolés à la façade.



CREPOL

potence en fer forgé, tôle travaillée et peinte



V.I.P

panneau en verre sablé, texte lettres adhésives sur un support acier poli. La conception de cette enseigne est originale.



Formalités

ville de Nancy,

Pôle Développement Urbain
Urbanisme réglementaire
Case officielle n° 1
54035 Nancy cedex
Téléphone 03 83 85 32 24

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : / /

Date de commission : / /

N° de dossier :

Secteur sauvegardé (avis conforme de l'ABF)
 Périmètre de 100 m (avis simple de l'ABF)

A déposer en deux exemplaires originaux

Demande d'autorisation d'enseignes et de stores (demande non valable pour modification de façade)

1 Demandeur											
Nom, prénom ou dénomination											
☎											
SA	SARL	ETS	SEM	EUURL	SNP	SCI	SCIC	Etablissement	Agence	Artisan	Autre :
Adresse											
Code postal						Ville					
2 Lieu du projet											
Adresse											
3 Installateur											
Nom, prénom, ou dénomination										☎	
Personne à contacter										Cachet facultatif	
Adresse											

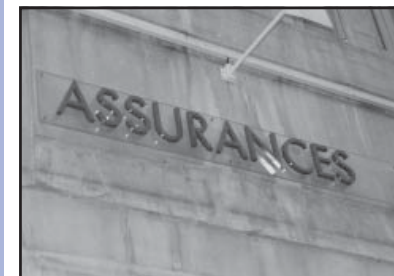
Formalités

4	Caractéristiques
Drapeau : (perpendiculaire)	
Dimensions: hauteur largeur épaisseur	
Eclairage: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Si oui, précisez le type: projecteur(s) <input type="checkbox"/>	
transparence <input type="checkbox"/>	
autre	
Lumière clignotante oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Type: caisson <input type="checkbox"/> découpé <input type="checkbox"/> autre	
Hauteur de la base par rapport au sol:	
Matériaux utilisés:	
.....	
Bandeau : (parallèle)	
Dimensions: hauteur largeur épaisseur	
Longueur de la façade:	
Eclairage: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Si oui, précisez le type: projecteur(s) <input type="checkbox"/>	
transparence <input type="checkbox"/>	
autre	
Lumière clignotante oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Type: caisson <input type="checkbox"/> découpé <input type="checkbox"/> autre	
Matériaux utilisés:	
.....	
Store:	
Avec lambrequin <input type="checkbox"/> Sans lambrequin <input type="checkbox"/>	
Dimensions: longueur profondeur	
Largeur du trottoir:	
Matériaux utilisés:	
.....	

Exemples en photos

ASSURANCES

lettrage découpé sur plexiglas, vissé sur plaque plexiglas transparent.



BANQUE KOLB

éclairage indirect rasant.



CORDONNERIE

tôle acier découpée dans la masse, évoque un style ancien et recherche l'intégration dans le site.



Exemples en photos

MARY

lettrage peint sur vitrine commerciale respectant l'architecture de l'immeuble.



ANTONELLE

lettres découpées en laiton verni et poli s'intégrant parfaitement à la façade.



BACCARAT

tôle aluminium découpée laquée.



Formalités

5 Croquis coté et à l'échelle des enseignes et/ou des stores

Attention : Toute modification ou rajout devra faire l'objet d'une nouvelle demande. Cette nouvelle demande tiendra compte des éléments sur la façade commerciale.

Nota : préciser les couleurs utilisées et leurs références

6 Pièces à fournir

3 photographies par façade comme suit :

- 1 photographie de l'état existant,
- 1 photographie avec l'état projeté des nouvelles enseignes,
- 1 photographie avec une vue d'ensemble du bâtiment.

Un échantillon du tissu pour les stores.
1 extrait cadastrale - 1 copie du R.C. (numéro)

Formalités

7 Engagement	
Demandeur : Je m'engage à communiquer avant travaux à mon installateur, les conditions de l'autorisation et à acquitter des droits et taxes correspondant à la présente installation, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et à la supprimer dans les trois mois après cessation de l'activité signalée, en application de l'article premier du décret n° 82-211 du 24 février 1982.	
Fait à Nancy, le Lu et approuvé Signature	
Installateur : Je m'engage à respecter la réglementation et les conditions de l'autorisation.	
Fait à Nancy, le Lu et approuvé Signature	
Cadre réservé à l'administration Avis de la commission favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/> favorable avec réserves <input type="checkbox"/>	Vérifié par l'instructeur
Avis de l'ABF favorable <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/> favorable avec réserves <input type="checkbox"/>	
Prescriptions de l'autorisation	Visa de l'Ingénieur en Chef
	Signature ABF

Exemples en photos

LA TOQUE BLANCHE
lettrage peint sur une devanture en bois, graphisme intéressant en cohérence avec le style de la devanture.



INSTITUT DE BEAUTE GEORGES V
film adhésif sérigraphié sur plexiglas transparent, chants polis. Eclairage haute tension fixé à l'arrière de la plaque derrière le cadre vert. Ce type de matériau s'adapte très bien sur un enduit récent et le mode d'éclairage par diffusion est très agréable.



PAMPLEMOUSSE
tôle laquée sombre, lettrage découpé de style pâte de verre en relief avec un éclairage diffusant.



Exemples en photos

..... Les enseignes parallèles ou bandeaux :

Vous sont présentées dans les pages suivantes diverses techniques qui ne sont pas exhaustives.

Les techniques innovantes seront les bienvenues à partir du moment où elle respecte le bâti.

NOTA : Pour la qualité de l'ensemble, il est important que les fixations, ainsi que les alimentations et les systèmes d'éclairages soient le plus discret possible.

Principes de pose

..... Quantité :

Le nombre des inscriptions est limité à une enseigne bandeau et une enseigne drapeau par façade.

..... Couleurs et matériaux :

Les couleurs agressives sont à proscrire (ex : blanc pur, noir pur, couleurs vives...).

Les matériaux seront utilisés avec un souci de cohérence avec l'ensemble de la façade.

Les enseignes et les stores doivent être réalisées avec des matériaux pérennes et doivent être maintenues **en bon état de propreté**, d'entretien et s'il y a lieu de fonctionnement.

..... Publicité :

Seule la raison sociale ou l'indication de l'activité peut apparaître.

Les marques publicitaires sont interdites en Secteur Sauvegardé et déconseillées pour le reste du territoire. Seul un logo discret peut être accepté.

..... Eclairage :

Les enseignes lumineuses en applique sur la façade (bandeau) de type caisson et les tubes fluorescents visibles sont interdits.

Les enseignes perpendiculaires (drapeau) du type caisson sont à éviter ou proposées avec une très faible épaisseur.

L'éclairage doit être fixe et non clignotant.
Aucune source lumineuse autre qu'incandescence ne doit être apparente tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des vitres.

Principes de pose

..... Techniques de réalisation :

L'enseigne sera conçue dès l'origine avec un éclairage intégré.

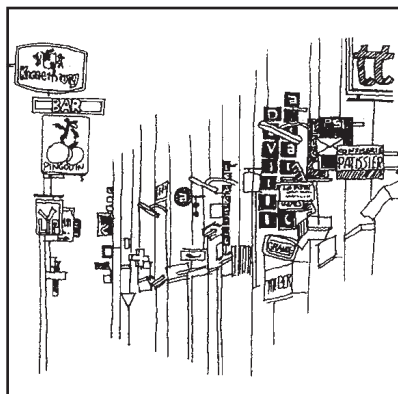
Des lettres découpées peuvent composer les enseignes bandeau.

En aucun cas, ces inscriptions ne dépasseront le niveau supérieur de la devanture, ni ne masqueront des détails architecturaux.

..... Perspectives de rues :

La profusion d'enseignes nuit à la lisibilité des commerces aussi bien qu'au cadre urbain.

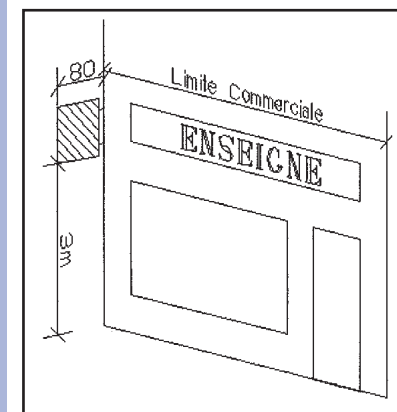
Si l'activité cesse, **les enseignes devront être supprimées par la personne qui exerçait l'activité signalée** et les lieux seront remis en état dans les trois mois de la cessation de cette activité.



Principes de pose

..... Dimensions

Les enseignes "bandeau" (enseignes parallèles) ne doivent pas dépasser les limites du mur sur lequel elles sont apposées ni constituer par rapport à lui une saillie de plus de 0,25 mètre.



Elles devront respecter les limites de la surface commerciale.

Les enseignes "drapeau" (enseignes perpendiculaires) fixées au mur **ne doivent pas dépasser la limite supérieure du rez-de-chaussée commercial.**

La base de l'enseigne drapeau sera placée à plus de 3 mètres et de préférence dans l'alignement du bandeau supérieur de la vitrine. La largeur se limitera le plus souvent à 80 cm sauf pour les cas particulièrement pittoresques ou artistiques.

La réglementation concernant la taille de la signalétique des hôtels sera étudiée au cas par cas.